



DÉCLARATION DE KAMPALA

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, au premier Forum international des droits de l'homme du 28 au 29 octobre 2019

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, réunies à Kampala République de l'Ouganda à l'occasion du premier Forum international des droits de l'homme des trois cours régionales, du 28 au 29 octobre 2019:

Réaffirmant leur attachement aux principes et objectifs énoncés dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et dans d'autres instruments internationaux pertinents des droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux Pactes internationaux des Nations Unies des droits de l'homme ;

Vu la déclaration de San José du 18 juillet 2018, dans laquelle les trois juridictions ont affirmé que le respect et la protection des droits de l'homme et des peuples, ainsi que l'accès à la justice des peuples relevant de leur compétence constituent une condition préalable au renforcement de l'État de droit et de la démocratie et contribuent à la réalisation des buts et objectifs nationaux ;

Notant avec satisfaction la relation cordiale existante qui permet un dialogue institutionnel et jurisprudentiel, le partage d'informations et des meilleures pratiques dans l'intérêt commun, le désir de renforcer cette relation par la poursuite du travail et des efforts partagés entre les trois cours ;

Se félicite de la signature d'un Protocole d'accord entre la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour rendre opérationnel le Forum international des droits de l'homme ;

Les trois cours ont en outre convenu ce qui suit :

1. Encourager les États membres de leurs organisations respectives, leurs partenaires, la société civile et les citoyens à contribuer et à soutenir la poursuite de l'organisation du Forum international des droits de l'homme ainsi que des programmes et activités du Forum.
2. Organiser le Forum international des droits de l'homme tous les deux ans en sessions privées et publiques sur une base rotative et avec la participation d'autres acteurs régionaux et mondiaux des droits de l'homme, le cas échéant.
3. S'assurer que les décisions et résolutions du Forum sont bien respectées et appliquées en allouant les ressources nécessaires et en désignant des points focaux pour le suivi requis.
4. Organiser des échanges du personnel.
5. Entreprendre le partage de connaissances via des plateformes numériques, sur des questions d'actualité relatives aux droits de l'homme, notamment les migrations, la violence faite aux femmes, les risques environnementaux, le changement climatique, la bioéthique, le terrorisme, la surveillance gouvernementale et les méthodes de travail des trois cours.
6. Développer des cours en ligne sur divers aspects de la protection des droits de l'homme dans leurs juridictions respectives, en particulier, ainsi que dans le monde entier.
7. Publier chaque année un rapport électronique / numérique sur les principaux arrêts des trois cours, assorti de commentaires, le cas échéant, et tenant compte des langues de travail des trois cours.
8. Renforcer le dialogue et partager la jurisprudence avec les tribunaux nationaux, en tant qu'un des mécanismes garantissant que les tribunaux nationaux se réfèrent aux jugements des tribunaux régionaux et contribuent à leur exécution à long terme.

Décide que la prochaine réunion du Forum sera organisée par la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, en France, en 2021;

Félicite la Cour africaine pour l'organisation réussie de la première édition du Forum ;

Remercie le gouvernement et le peuple de la République de l'Ouganda pour les excellentes commodités mises à disposition pour abriter la réunion, ainsi que l'Union européenne pour le soutien financier appréciable.

Signée à Kampala, en Ouganda, le 29 octobre 2019

Sylvain Oré
Président

Cour africaine
Des droits de l'homme
et des peuples

Angelika Nussberger
Vice-présidente

Cour européenne
des droits de l'homme

Eduardo Ferrer Mac-Gregor Poisot
Président

Cour interaméricaine
des droits de l'homme